



Ministère des Solidarités et de la Santé
Ministère du Travail
Ministère de l'Éducation nationale
Ministère des Sports

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

**Adjoint sous-directeur des ressources humaines du système de santé
(axe « pilotage des ressources humaines hospitalières »)**

Référence Répertoire Ministériel des Métiers (en cours)
RÉFÉRENCE RIME ([Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat](#)) ⁽²⁾

Domaine fonctionnel : Elaboration et pilotage des politiques publiques

Métier ou emploi-type : Responsable sectoriel

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche : 4523
N°SDRHSS- 02 Adj SD

Catégorie : Encadrement supérieur X A ou équivalent B C

Cotation, s'il y a lieu :

Corps et grade : Administrateur civil-directeur d'hôpital ou équivalent

Poste vacant : Oui Susceptible d'être vacant

Date de mise à jour :
09 février 2018

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} avril 2018

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : DGOS

Sous-direction : des ressources humaines du système de santé

Sites : Duquesne (14 avenue Duquesne - PARIS 7^{ème} - Métro : Ecole Militaire – St-François Xavier)
 Montparnasse (place des cinq Martyrs du Lycée Buffon - PARIS 14^{ème} – Métro : Gaîté – Montparnasse - Pasteur)
 Avenue de France (95 avenue de France – PARIS 13^{ème} – Métro ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand)
 Javel (39-43, quai André Citroën – PARIS 15^{ème} – Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) ou RER C : Javel

Autres (adresse précise du site) :

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) :

La sous-direction a pour principales missions la régulation des professions de santé et le pilotage des ressources humaines hospitalières.

S'agissant de la régulation des professions de santé, elle détermine le nombre et la qualité des professionnels de santé nécessaires pour satisfaire, en appui des politiques publiques de santé définies, aux besoins de santé de la population à court, moyen et long terme. Démographie et formations initiales sont regroupées afin de réguler, principalement par l'entrée en formation, les professionnels de santé, leur répartition territoriale et de coordonner l'adaptation des formations initiales à l'évolution prévisible des besoins de santé.

La définition des conditions d'exercice des professions de santé, de leur déontologie et l'organisation du dispositif national de développement professionnel continu et de formation continue ont pour objectif de garantir la qualité de l'exercice de ces professions et de faciliter l'évolution des pratiques et des collaborations professionnelles, en prenant en compte les besoins de santé et les progrès scientifiques.

S'agissant du pilotage des ressources humaines hospitalières, publiques et privées, il vise à rendre plus cohérente l'approche des ressources humaines médicales et non médicales, au sein notamment de la fonction publique hospitalière (FPH), afin de répondre aux enjeux de la démographie des professions de santé, de la qualité et de la sécurité des soins et de l'efficacité du système de santé, dans le cadre en particulier des évolutions liées au virage ambulatoire comme à l'organisation territoriale de l'offre de soins dans le cadre des groupements hospitaliers de territoires.

L'organisation du dialogue social, l'observation du climat social et la définition des politiques sociales hospitalières font partie des attributions de la sous-direction.

Pour l'accomplissement de ses missions et atteindre ses objectifs, la sous-direction des ressources humaines du système de santé exerce également des fonctions transversales spécifiques en matière d'études d'impact métiers et masse salariale et contribue à l'objectif général de maîtrise des dépenses de santé, notamment de la masse salariale hospitalière et pilote la GPEC en secteur hospitalier.

La sous direction comporte cinq bureaux. Elle compte environ 64 agents dont 59 de catégorie A.

Le périmètre des missions de la sous-direction l'amène à apporter une contribution directe et effective à la conception et à la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques en matière de santé ; dans les domaines de l'accès au soin (plan d'accès aux soins), de l'attractivité professionnelle, de l'organisation des coopérations professionnelles (pratique avancée), de la prise en compte des enjeux liés à la qualité de vie au travail (stratégie nationale QVT) ou encore de la modernisation de la formation en santé (création du service sanitaire, réformes des études médicales, universitarisation des formations para médicales, formation tout au long de la vie et re certification des compétences).

Elle participe également au processus de modernisation et de transformation de l'action publique.

La sous-direction travaille en lien étroit avec les autres sous-directions de la DGOS ainsi qu'avec d'autres directions et structures : direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques (DREES), direction de la sécurité sociale (DSS), centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la FPH (CNG), ministères en charge de l'enseignement supérieur, de la fonction publique ou du budget.

Elle entretient en outre de nombreux contacts avec les organisations syndicales représentant des étudiants et des professionnels en exercice, les ordres professionnels ainsi que tous les partenaires institutionnels intéressés par l'emploi médical et paramédical et ses implications scientifiques et budgétaires.

Moyens de la structure : La sous direction comporte :

- Un sous-directeur, et deux adjoints,
- Cinq bureaux :
 - RH1 : Bureau de la démographie et des formations initiales,
 - RH2 : Bureau Exercice déontologie, développement professionnel continu,
 - RH3 : Bureau des relations sociales et des politiques sociales,
 - RH4 : Bureau des Ressources humaines hospitalières,
 - RH5 : Bureau des études d'impact métiers et masse salariale,

1 Chargé de mission placé auprès de la sous-direction (un conseiller expert juridique).

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) :

Le sous-directeur est secondé par deux adjoints.

Activités communes aux deux adjoints au sous-directeur

Activités principales :

L'adjoint au sous-directeur est amené à seconder le sous-directeur et à intervenir, le cas échéant, sur l'ensemble des attributions de la sous-direction.

Par délégation du sous-directeur, il est appelé à encadrer et animer l'ensemble des équipes, à coordonner l'activité des bureaux qui composent la sous-direction.

Il participe directement ou indirectement aux prises de décision relatives aux orientations stratégiques et opérationnelles et à la définition des politiques publiques. Il pilote et coordonne leur mise en œuvre.

Il contribue à la mobilisation des ressources humaines, techniques et financières disponibles pour atteindre les objectifs prévus dans le respect des délais prévus.

Il représente son administration (sous-direction et, le cas échéant, direction) en ayant le pouvoir de l'engager.

Il contribue à la communication des résultats obtenus aux autorités compétentes et, le cas échéant, assure une fonction de veille et d'alerte sur les difficultés rencontrées en proposant des mesures correctrices appropriées.

Il assure le cas échéant le remplacement du sous-directeur en son absence.

Activités spécifiques du poste occupé (axe « pilotage des ressources humaines concernant le personnel médical ») :

L'adjoint au sous-directeur plus particulièrement chargé de suivre l'axe « pilotage des ressources humaines concernant le personnel médical » coordonne en lien avec le sous-directeur les travaux des bureaux liés au déploiement de la politique RH des personnels médicaux : démographie, formation, conditions d'exercice, reconnaissances de qualification et autorisations d'exercice, organisation des relations sociales et politiques sociales, pilotage de l'évolution législative et réglementaire.

Ces interventions visent à répondre aux principaux enjeux auxquels le secteur est confronté, à concevoir et à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques mises en œuvre pour cela : évolution des conditions et modalités de la formation initiale (réforme du 3^{ème} cycle des études médicales par exemple), renforcement de l'attractivité de l'exercice médical, développement des modes d'exercice mixte et partagé entre la ville et l'hôpital ou au sein des groupements hospitaliers de territoire, déploiement du développement professionnel continu, amélioration des conditions de travail et de la prise en compte des risques psycho-sociaux,...

L'adjoint au sous-directeur intervient dans le cadre des missions qui lui sont prioritairement confiées en collaboration étroite avec les acteurs du système de santé les plus directement concernés par ces thématiques. Il s'agit notamment, parmi les interlocuteurs courant de la sous-direction mentionnés plus haut, du ministère en charge de l'enseignement supérieur, des ordres professionnels médicaux, les fédérations d'employeurs, les conférences de directeurs, de présidents de CME et de doyens ainsi que les organisations syndicales représentantes des étudiants en formation médicale et pharmaceutique et des professionnels en exercice.

Autres relations professionnelles structurantes :

- Cabinet du ministre,
- ARS,
- Conseil d'Etat dans le cadre de l'examen de textes portés par la sous-direction.

PROFIL SOUHAITE**Compétences requises sur le poste :**

Connaissance approfondie de l'organisation du système de santé, des principaux enjeux de la politique publique de santé et des conditions de formation et d'exercice des professionnels de santé,
 Connaissance de l'organisation du ministère, des procédures administratives et du travail inter ministériel,
 Bonne connaissance en droit public et du fonctionnement des institutions au plan national et européen.
 Connaissance du monde de la santé, des ressources humaines.

Connaissances et Savoir-faire E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	P	I
Maîtrise de l'environnement				
- Connaissance du milieu professionnel et des acteurs du domaine d'activité	X			
- Connaissance des enjeux et politiques publiques de santé	X			
- Connaissance du droit de la santé (CSP)		X		
Analyse stratégique				
- Capacité d'analyse	X			
Gestion de projet : capacité à la mise en œuvre et au pilotage d'un projet				
- Capacité à organiser et structurer le travail	X			
- Animation de groupe de travail, conduite de réunion	X			
- Capacité à proposer des solutions/ des évolutions des dispositifs/ politiques	X			
-				
Management des équipes				
- Conduite du changement : capacité à expliquer et faire accepter les évolutions au sein des équipes	X			
- Prise de décision	X			
- Encadrement des équipes : organisation des travaux en équipe, répartition des activités		X		
Communication				
- Aisance dans l'expression écrite et orale, capacité de présentation en public		X		
- Capacité à mettre en avant les éléments structurants d'une décision		X		

E – Expert : domine le sujet – capacité à le faire évoluer, à innover

M – Maîtrise : connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

P – Pratique : connaissances générales – capacité à traiter de façon autonome les situations courantes

I – Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant « tutoré »

Savoir être nécessaire

- Aptitude au travail en équipe
- Qualités relationnelles
- Autonomie
- Réactivité
- Disponibilité
- Rigueur et sens de l'organisation du travail

Expérience professionnelle

- Niveau maîtrise/Master minimum et expérience professionnelle confirmée
 ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine :

FORMATION**Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)**

1
2
3

Autres formations utiles au poste

1
2

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : 3 ans

CONTACTS**CONTACTS**

Sous-directeur : Mathias ALBERTONE – tél 01.40.56.73.28

Toute candidature doit être adressée par voie électronique à DGOS-SR4-RECRUTEMENT@sante.gouv.fr